

COMMISSION PERMANENTE DU 23 JUILLET 2007

Décision légalisée en préfecture le 25/07/07

Rapport n° SUPPLEMENTAIRE B-BFO-12

**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS - RÉUNION DES COMMISSIONS
D'APPELS D'OFFRES EN DATES DU 22 JUIN 2007 ET 09 JUILLET 2007 - PRISE EN
COMPTE D'UNE PROLONGATION DE DÉLAI D'UNE CATÉGORIE HOMOGÈNE DE
SERVICES - PRISE EN COMPTE D'UNE CATÉGORIE HOMOGÈNE DE SERVICES -
AUTORISER LA PASSATION ET LA SIGNATURE D'UN AVENANT**

VU

- l'article L. 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la délégation générale à la Commission permanente adoptée par délibération de l'Assemblée départementale le 17 février 2006, Items 28.1.1 - 28.1.6 et 28.1.5.

I- Commission d'Appel d'Offres - Réunion du 22 juin 2007

DELEGATION A LA VIE SOCIALE

Transport individuel d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance du département de la Loire et prestations annexes – Lots 3 et 4.

Le critère de jugement des offres est le prix de la prestation jugé à partir du coefficient de réduction accordé par rapport au barème taxi déterminé par l'arrêté préfectoral fixant les tarifs des courses de taxi dans le département concerné,

- de la prise en charge, forfaitaire et unique par trajet quel que soit le nombre de personnes transportées, et des kilomètres effectivement parcourus **du point de départ de la personne transportée à son point d'arrivée** (aller et retour, en charge et à vide).

Lot n° 3 : Secteur du Forez : Estimation : 105 000 € HT.

Pour ce marché multi-attributaire, les offres des candidats suivants sont retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

- Taxi des Thermes, sis 7 rue P. de Coubertin – 42210 MONTROND LES BAINS – rabais 18 %.
- Taxi Royet, sis 21 bis avenue de la Libération – 42600 MONTBISON - rabais 16 %.
- Saint André Taxi, sis 7 rue P. de Coubertin – 42210 MONTROND LES BAINS - rabais 15.5 %.

Lot n° 4 : Secteur du Roannais : Estimation : 65 000 € HT.

Pour ce marché multi-attributaire, les offres des candidats suivants sont retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

- transports Aquilon, sis 36 rue F. Boisson – 42313 ROANNE – rabais 15%.
- groupement Taxi Ribbes / Saint Sauveur taxi, sis 4 allée des Emeraudes – 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT - rabais 13 %.
- Ulysse – Méditerranéenne de Voyageurs, sis 33 Bd de la Liberté – 13001 MARSEILLE - rabais 10 %.

DELEGATION AUX INFRASTRUCTURES

Les critères de jugement des offres sont :

- le prix : note de 10 à 20 points pondération à 60 %,
- la valeur technique : note de 0 à 20 points pondération à 40 %,

Construction d'un centre d'exploitation à BELMONT DE LA LOIRE

Lot n° 01 – terrassements : Estimation du Maître d'œuvre : 45 000 € HT.

Malgré son montant de 49 684,24 € HT, supérieur à l'estimation (45 000,00 € HT), l'offre jugée la plus intéressante de la société THIVENT sis, Les Moquets – 71800 LA CHAPELLE SOUS DUN est retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

Lot n° 02 – Gros Oeuvre : Estimation du Maître d'œuvre : 149 000 € HT.

Malgré son montant de 162 599,72 € HT, supérieur à l'estimation (149 000,00 € HT), l'offre jugée la plus intéressante de la société Lapierre sis, Route de Doris – 42670 BELMONT DE LA LOIRE est retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

Lot n° 04 – Voirie – Espaces verts : Estimation du Maître d'œuvre : 45 000 € HT.

Malgré son montant de 47 559,28 € HT, supérieur à l'estimation (45 000,00 € HT), l'offre jugée la plus intéressante de la société Eiffage TP (APPIA) sis, Chemin Moulin Tampon – 42120 PERREUX est retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

Lot n° 05 – Charpente et bardage bois : Estimation du Maître d'œuvre : 22 000 € HT.

Malgré son montant de 23 945,00 € HT, supérieur à l'estimation (22 000,00 € HT), l'offre jugée la plus intéressante de la société CHAMPALLE sis, Le Bourg – 69240 SAINT VINCENT DE REINS est retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

Lot n° 06 – Charpente métallique : Estimation du Maître d'œuvre : 57 000 € HT.

Malgré son montant de 64 992,50 € HT, supérieur à l'estimation (57 000,00 € HT), l'offre jugée la plus intéressante de la société Charte sis, ZA Les Plaines – 42120 PERREUX est retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

Lot n° 07 – Couverture et bardage métalliques : Estimation du Maître d'œuvre : 86 000 € HT.

Malgré son montant de 100 000,00 € HT, supérieur à l'estimation (86 000,00 € HT), l'offre jugée la plus intéressante de la société BATIMONTAGE sis, BP 10 – 71740 SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF est retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

Lot n° 16 – Clôtures : Estimation du Maître d'œuvre : 20 000 € HT.

Malgré son montant de 23 000,00 € HT, supérieur à l'estimation (20 000,00 € HT), l'offre jugée la plus intéressante de la société L'ART DU PAYSAGE sis, Aiguilly – 42720 VOUGY est retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

II- Commission d'Appel d'Offres - Réunion du 09 juillet 2007

DELEGATION A LA CULTURE ET AUX SPORTS

Restauration de la grotte de la Bâtie d'Urfé.

Lot n° 4 : Restauration des décors du plafond. Les critères de jugement des offres sont :

- prix des prestations (note sur 10 points – coefficient 7),
- valeur technique de l'offre (note sur 10 points – coefficient 3).

Une offre légèrement supérieure à l'estimation (64 0000 € HT) a été retenue.

Attributaire : CARLO USAI, Via Campagnano, 59 – 00189 ROMA pour un montant de 69 500 € HT.

III- Prolongation d'une catégorie homogène de service :

DELEGATION AUX AFFAIRES JURIDIQUES ET AU SECRETARIAT GENERAL

Une prestation intégrée comprenant à la fois la personnalisation de documents par édition informatique, la mise sous enveloppe ou film, pose d'étiquettes, l'affranchissement et le routage est assurée par le service Mailéva de la Poste, qui n'a pas d'égal sur le marché, dans des temps permettant une diffusion rapide pour la collectivité afin de répondre à des impératifs de réactivité en terme d'envoi en nombre, et qui permet en 15 minutes de traiter 8 500 adresses.

Il convient donc de prolonger la catégorie homogène de services au titre d'une unité fonctionnelle relative à la réalisation de cette prestation spécifique et ponctuelle jusqu'au 31 décembre 2007, conformément à l'article 27 du Code des marchés publics (D. n° 2006-975 du 1er août 2006).

- n° de nomenclature : 64-03 - Personnalisation de documents par édition informatique, mise sous enveloppe ou film, pose étiquette :
- * montant estimé 30 000 € HT - Echéance : 31 décembre 2007,
- * procédure 20 000 / 50 000 € HT.

- rappel de la procédure initiale de création l'UF :

- * Commission permanente : 29 mai 2006,
- * date initiale d'échéance : 30 juin 2007,
- * montant : 30 000 € HT,
- * procédure 20 000 - 50 000 € HT.

Une réflexion est en cours afin d'affiner les besoins de manière transversale pour lancer une consultation avec mise en concurrence dont le marché prendrait effet à compter de l'exercice 2008.

IV- Création d'une catégorie homogène de service :

DELEGATION AUX AFFAIRES JURIDIQUES ET AU SECRETARIAT GENERAL

Représentation en justice

A la suite d'une convocation devant le Juge d'instruction, du jeune A. L., Maître Annie Fournel a été mandatée afin d'assurer sa défense.

La compagnie d'assurance SMACL saisie pour la prise en charge de la note de frais, précise qu'elle assurera le remboursement de ces honoraires sur présentation des factures acquittées.

Il convient donc de créer une catégorie homogène de services, au titre d'une unité fonctionnelle relative à la réalisation de cette mission de conseil.

- n° de nomenclature : 75-03 Représentation en justice :
- * montant estimé 3000,00 € HT – Echéance : 31 juillet 2008.

V- Avenant n° 1 au marché n° 541-2005:

DELEGATION AUX INFRASTRUCTURES

Réalisation d'enrobés coulés à froid sur les RD Lot n° 3 – Arrondissement de SAINT-ETIENNE

L'entreprise Colas, titulaire du marché n° 541-2005, a développé une nouvelle technique de fabrication des enrobés appelée « Enrobés 3 E LT » (Economies en Energie et Environnementaux, au liant LT).

Dans le cadre de l'expérimentation de ce nouveau procédé, un chantier d'enrobés 3E de Colas sera réalisé sur une section de la RD 1082 à PLANFOY en direction du col de la République entre les PR 77+130 et 77+990.

Le programme précis de l'expérimentation enrobés 3ELT est annexé au présent avenant n° 1.

Cette prestation sera réalisée au même prix que celui prévu au marché initial. Cet avenant est donc sans incidence financière.

DECISION : Au vu de ces éléments, la Commission permanente :

- après avoir pris connaissance du choix de la Commission d'Appel d'Offres et des caractéristiques des contrats pour les affaires présentées précédemment, autorise la signature des marchés avec les entreprises retenues,

- approuve la prolongation de la catégorie homogène de services au titre d'une unité fonctionnelle, relative à une prestation intégrée comprenant à la fois la personnalisation de documents par édition informatique, la mise sous enveloppe ou film, pose d'étiquettes, l'affranchissement et le routage est assurée par le service Mailéva de la Poste,
- approuve la création d'une catégorie homogène de services, au titre d'une unité fonctionnelle relative à la représentation devant les juridictions pénales d'un mineur confié à l'Aide Sociale à l'Enfance,
- approuve la passation de l'avenant n° 1 au marché n° 541-2005 dont le titulaire est l'entreprise Colas et autorise le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité